



Droit de visite et écrit à un juge

Par Visiteur

Mon ex refuse le droit de visite et a écrit au juge. Elle me reproche violence moral et physique sur mon enfant. Ces allégations ont été enregistrées, je suis convoqué devant le juge le 4 mars. que puis je entreprendre pour faire tomber ses accusations ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Elle me reproche violence moral et physique sur mon enfant. Ces allégations ont été enregistrées
Quelles allégations? Comment ont elles étaient enregistrées et par qui?

Cordialement

Par Visiteur

Elle a écrite au juge des affaires familiales, qui a enregistré son courrier

Par Visiteur

Monsieur

Dans ce cas vous devez attendre que le juge vous convoque et dans l'immédiat tant que le juge n'a pas statué elle ne peut s'opposer à l'exercice de votre droit de visite.

Si le juge donne suite à ces allégations, vous aurez tout loisir de vous expliquer et de vous justifier devant lui.

cordialement

Par Visiteur

Elle s'oppose a mon droit de visite, que dois je faire ?

Par Visiteur

Monsieur

Vous pouvez déposer plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie pour non présentation d'enfant.

Cordialement

Par Visiteur

Merci, est ce la seul chose a faire ?

Par Visiteur

Monsieur

Malheureusement oui car vous ne pouvez pas obliger physiquement la mère de votre enfant à vous remettre votre fils.

Cordialement